

Les services éducatifs complémentaires...

**une communauté éducative
engagée dans la réussite des jeunes**



COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES AUX JEUNES

Comité de travail

Maryse Béland
conseillère pédagogique
en adaptation scolaire

Lyne Bélanger
direction d'école, primaire
membre de novembre 2006 à février 2007

Micheline Germain Saucier
personnel enseignant, secondaire

Virginie Houle
conseillère pédagogique
en adaptation scolaire

Denyse Landry
direction d'école, secondaire

Guy Lapointe
psychoéducateur, secondaire

Francine Lauzière
directrice-adjointe
services des ressources éducatives aux jeunes

Pierre Lavallée
direction d'école, primaire
membre de janvier à septembre 2006

Pierre Legaré
psychologue, primaire

Donna Lessard
personnel enseignant, primaire

Rédaction

Michel Monette
consultant

Les services éducatifs complémentaires...

une communauté éducative
engagée dans la réussite des jeunes



COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES AUX JEUNES

■ ■ Table des matières ■ ■

Avant-propos	3
Présentation générale	4
Une vision globale	4
Les principes	7
Le cadre d'élaboration des programmes	10
La responsabilité de l'école	11
L'évaluation des activités	11
Les quatre programmes	13
Programme de soutien à l'apprentissage	14
Programme de vie scolaire	20
Programme d'aide à l'élève	28
Programme de promotion et de prévention	46
Liste des documents consultés.	54

■ ■ Avant-propos ■ ■

L'élaboration des programmes des services éducatifs complémentaires par la commission scolaire des Chênes répond aux exigences de la Loi sur l'instruction publique et du Régime pédagogique :

- *La commission scolaire établit un programme pour chaque service éducatif complémentaire (L.I.P., art. 224).*
- *L'article 4 du Régime pédagogique nomme quatre services complémentaires devant faire l'objet d'un programme : service de soutien à l'apprentissage, service de vie scolaire, service d'aide à l'élève et service de promotion et de prévention.*
- *L'article 5 du Régime pédagogique détermine les douze services qui doivent en faire partie.*

La rédaction des programmes respecte les visées du renouveau pédagogique, notamment les visées d'intégration des services et de concertation entre les membres de l'équipe-école, de même qu'avec les parents et la communauté. Ces visées sont explicitées dans un cadre de référence produit par le ministère de l'Éducation en 2002 : **Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite.**

Au-delà de la responsabilité légale, la commission scolaire des Chênes est soucieuse que les programmes élaborés aident vraiment les équipes-écoles à planifier les services éducatifs complémentaires à rendre à leurs élèves.

■ ■ Présentation générale ■ ■

Première partie

La démarche que nous avons entreprise ne s'arrêtera pas avec l'adoption finale du texte de la planification stratégique. En fait, nous souhaitons instaurer une culture de la pensée et de la concertation stratégique, une habileté à lire notre environnement et notre réalité pour, ensemble, faire les choix qui s'imposent dans la mise en oeuvre de notre mission éducative.

Alain Meloche, président,
De mains de maîtres, Planification stratégique 2003-2007,
Commission scolaire des Chênes, p. 2.

Ce document présente les programmes des services éducatifs complémentaires destinés aux écoles primaires et secondaires de la commission scolaire des Chênes. La première partie expose les éléments qui ont régi leur élaboration. C'est, en quelque sorte, la toile de fond sur laquelle se greffent les quatre programmes développés dans la seconde partie.

UNE VISION GLOBALE

La conception et le rôle que le Régime pédagogique (art. 4 et 5) attribue aux services éducatifs complémentaires participent à la vision globale à laquelle nous convie le renouveau pédagogique. À l'instar des services de l'enseignement qui ont été amenés à revoir les pratiques en cours à la lumière du *Programme de formation de l'école québécoise*, les services éducatifs complémentaires sont sollicités de participer à cet effort collectif qui vise la réussite de tous les élèves. L'importance de cette participation est telle que ces services sont qualifiés d'*essentiels*¹ à cette réussite.

Dans le cadre du renouveau pédagogique, la réussite de tous les élèves repose en priorité sur la compétence de toutes les intervenantes et de tous les intervenants à adopter cette vision globale qui place l'élève au centre de toutes les activités de l'école, laquelle a vu sa mission définie en termes d'instruction, de socialisation et de qualification. Placer l'élève au coeur de la mission de l'école, c'est affirmer la volonté de l'équipe-école d'assurer le maximum de cohérence dans sa réponse aux besoins des élèves.

Deux mots rendent compte de cette indispensable cohérence : *intégration* et *concertation*.

Une volonté d'intégration

Le renouveau pédagogique se caractérise, entre autres, par une volonté claire d'intégration, laquelle se manifeste de façons différentes selon les contextes. Dans le cas des services éducatifs complémentaires, la marque la plus évidente de cette volonté s'exprime dans les articles 4 et 5 du Régime pédagogique québécois. Ces articles précisent que les douze services énumérés (art. 5) doivent s'insérer dans quatre programmes (art. 4), comme le montre le tableau suivant.

1. Le caractère essentiel de l'apport des services éducatifs complémentaires à la réussite des élèves est clairement exposé dans le document **Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite**, ministère de l'Éducation, 2002. Le cadre qui a servi à l'élaboration des programmes provient de ce document.

4 programmes (article 4)

Des programmes qui offrent des services :

- de soutien, qui visent à assurer à l'élève des conditions propices à l'apprentissage;
- de vie scolaire, qui visent à contribuer au développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires, ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école;
- d'aide à l'élève, qui visent à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation professionnelle, ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre;
- de promotion et de prévention, qui visent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

12 services (article 5)

Ce sont des services :

- de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- d'éducation aux droits et aux responsabilités;
- d'animation, sur les plans sportif, culturel et social;
- de soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- d'information et d'orientation scolaires et professionnelles;
- de psychologie;
- de psychoéducation;
- d'éducation spécialisée;
- d'orthopédagogie;
- d'orthophonie;
- de santé et de services sociaux;
- d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

L'examen du tableau laisse voir que la liste des services ne correspond pas intégralement à ceux que l'on associait jusqu'à maintenant aux services éducatifs complémentaires. Des services ont été retirés, d'autres ont été ajoutés. On observe également que les services à offrir ne sont pas tous supportés par un personnel spécialisé, celui généralement identifié aux services éducatifs complémentaires (ex.: psychologue, orthophoniste, etc.).

Le regroupement de ces services au sein de quatre programmes appuie le souci d'intégration en rompant «avec la manière traditionnelle de définir des programmes de services complémentaires par champ d'activité (la vie scolaire, par exemple) ou par champ de pratique professionnelle (la psychologie, par exemple).»²

Le second lieu d'intégration se dessine à travers les propos qui incitent les commissions scolaires et les écoles à prendre en charge les services éducatifs complémentaires, non pas comme une tâche qui s'additionne aux autres, mais comme un élément indispensable à l'élaboration de la planification stratégique, du projet éducatif et des plans de réussite.

Enfin, la volonté d'intégration se manifeste dans le lien que le renouveau pédagogique

établit entre les programmes des services éducatifs complémentaires et le Programme de formation de l'école québécoise. Ainsi, les programmes des services éducatifs complémentaires participent au développement des compétences transversales et sont également responsables de la prise en charge des domaines généraux de formation. Quant au Programme de formation, il affirme que «Ces programmes [ceux des services éducatifs complémentaires] se déploient en continuité avec les services d'enseignement et partagent avec eux la préoccupation du développement des compétences des élèves. Ils contribuent à renforcer les facteurs de protection et à réduire les facteurs de risque.»³

Une nécessaire concertation

La volonté d'intégration va de pair avec la nécessité de concertation. L'une est le complément de l'autre. Comme pour l'intégration, la concertation se vit à plusieurs niveaux. Ainsi, le modèle proposé appelle le personnel des services éducatifs complémentaires à travailler ensemble, à se concerter de manière à ce que leurs interventions se situent à l'intérieur des actions retenues par la commission scolaire pour chacun des quatre programmes.⁴ Notons, en passant, que la recherche de concertation se manifeste également dans la structure du Programme de formation.

Un autre type de concertation est également mis de l'avant. Dans l'élaboration des programmes des services éducatifs complémentaires, la commission scolaire doit veiller à ce que les actions retenues rejoignent les parents et la communauté qu'elle dessert, afin que ces derniers supportent les activités de l'école, tout comme l'école puisse tirer profit de ces ressources.

L'association des programmes des services éducatifs complémentaires et du Programme de formation convie enfin les membres rattachés à ces services à travailler en étroite collaboration avec le personnel enseignant.

Cet appel à la concertation vise essentiellement à assurer la cohérence des interventions, lesquelles devront s'appuyer sur une vision globale des besoins des élèves.

Besoins de croissance et besoins de carences

Si l'intégration et la concertation sont les deux éléments majeurs qui déterminent le rôle des services éducatifs complémentaires dans le cadre du renouveau pédagogique, la conception des besoins des élèves constitue le troisième volet de la vision globale recherchée.

La loi est claire : tous les élèves ont droit à tous les services éducatifs complémentaires énu-

mérés dans le Régime pédagogique. Ce droit est en lien direct avec leurs besoins. Ceux-ci sont de deux ordres : les besoins de croissance et les besoins de carences. L'extrait suivant permet de distinguer ces deux types de besoins :

Or, si certains besoins des élèves sont effectivement de l'ordre des problèmes à corriger, leurs besoins sont aussi de l'ordre de potentiels à découvrir, de compétences à construire, de talents à promouvoir, etc. Tout le personnel des services éducatifs complémentaires peut être mobilisé autour de ce type de besoins, que je qualifierais de « besoins de croissance », d'autant plus qu'en répondant à ces besoins on apporte souvent des solutions aux autres besoins, que je qualifierais de carences.⁵

Il appartient aux services éducatifs complémentaires d'y répondre, avec le support des autres personnels de l'école, des parents et de la communauté. C'est là une exigence incontournable de la réussite pour tous. On comprendra ainsi que le rôle des services éducatifs complémentaires doit s'articuler autour de deux axes complémentaires : le préventif et le curatif. Il faudra tenir compte de cet indispensable équilibre dans les tâches confiées à ce personnel et dans l'organisation de son travail.



2. Ministère de l'Éducation, **Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite**, 2002, p. 14.

3. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, **Programme de formation de l'école québécoise, 2^e cycle du secondaire**, chapitre 1, 2006, p. 22 (version approuvée).

4. Au chapitre de la concertation entre divers spécialistes des services éducatifs complémentaires, la Commission scolaire des Chênes peut s'appuyer, entre autres, sur son projet «Respire» qui illustre de manière positive la collaboration visée par le renouveau pédagogique.

5. Allocution de Richard Leblanc, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, **Congrès de l'Association professionnelle des animatrices et des animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire du Québec**, juin 2004, page 6.

LES PRINCIPES

Les éléments qui constituent la vision globale décrite dans la section précédente ont servi de base à l'adoption des principes qui ont régi l'élaboration des programmes des services éducatifs complémentaires. Ces principes traduisent les croyances et les valeurs de la Commission scolaire des Chênes à la base

d'une mise en oeuvre réussie de la nouvelle vision des services éducatifs complémentaires. Elle invite les équipes-écoles à se mobiliser autour des mêmes principes pour déterminer les modalités de mise en oeuvre de ces programmes dans chaque établissement scolaire de son territoire.

Principes découlant de valeurs éducatives

• **Primauté de l'élève**

Tout élève peut apprendre et chaque élève est le principal artisan de son développement. La reconnaissance et le développement du potentiel de chaque élève nécessitent la prise en compte de ses caractéristiques individuelles, de ses capacités et de ses besoins de façon à ce qu'il se sente compétent, valorisé et accompagné.

• **Réforme et visées de formation**

Les services offerts aux élèves doivent favoriser l'atteinte du principal objectif de la réforme du système scolaire québécois : augmenter le taux de diplomation dans un contexte de rehaussement culturel et par des voies diversifiées. Cette adhésion à la réforme implique également une adhésion aux visées de formation mises de l'avant par le Programme de formation de l'école québécoise, à savoir la construction par l'élève d'une vision du monde, la structuration de son identité et le développement de son pouvoir d'action.

• **Concertation et ouverture à la communauté**

La réussite des élèves exige une concertation de tous les intervenants de l'école et une ouverture à la communauté éducative qu'elle dessert. L'école doit établir des modalités de collaboration entre les membres de son personnel et entre son personnel et les partenaires externes; elle doit mettre en place des mécanismes et des approches qui favorisent le partenariat. Cette volonté de partenariat doit, au premier chef, inclure les parents par des attitudes d'accueil et de soutien à leur égard. La collaboration des parents sera recherchée dans un désir de partage d'expertises, puisque les intervenants les considéreront comme de réels partenaires.



Principes découlant de la vision des services éducatifs complémentaires

- **Apport essentiel à la réussite**

Au même titre que les services d'enseignement et les services particuliers, les services éducatifs complémentaires sont essentiels à la réussite de l'élève. Ces services doivent donc être accessibles à tous les élèves puisqu'ils visent à répondre à leurs besoins tant de carences que de croissance. Les services éducatifs complémentaires doivent tendre vers un juste équilibre entre une approche curative et une approche préventive.

- **Approche intégrée**

La mise en oeuvre, dans l'école, des services éducatifs complémentaires doit favoriser une intégration des activités offertes par les différents services énumérés à l'article 5 du Régime pédagogique. Elle doit également viser à l'établissement de liens étroits avec les services d'enseignement au chapitre de l'application du Programme de formation de l'école québécoise, notamment par une exploitation commune des domaines généraux de formation et par une prise en charge conjointe des compétences transversales.

- **Respect des expertises**

La reconnaissance de l'autonomie professionnelle de tous les personnels et le respect des expertises de tous les intervenants doivent être vus comme des impératifs pour assurer la collaboration recherchée et une mise en place réussie d'activités intégrées. Ce respect des expertises va de pair avec le respect des exigences déontologiques des ordres professionnels.

- **Temps et stabilité**

L'actualisation, dans l'école, de la nouvelle vision des services éducatifs complémentaires ne repose pas que sur la bonne volonté du personnel impliqué. La stabilité des équipes et le temps accordé à la concertation des divers intervenants constituent des conditions essentielles à une mise en oeuvre réussie.



Principes découlant des grands encadrements légaux

• **Respect des responsabilités**

La Loi sur l’instruction publique et le Régime pédagogique déterminent les responsabilités réciproques de la commission scolaire et de l’école au regard des services éducatifs complémentaires. Dans l’élaboration des programmes des services éducatifs complémentaires, la commission scolaire entend respecter ce partage des responsabilités, notamment en tenant compte de la marge de manoeuvre de l’école en ce domaine.

• **Planification stratégique, projet éducatif et plan de réussite**

La planification stratégique de la commission scolaire doit guider l’écriture des programmes des services éducatifs complémentaires. Ce même souci de cohérence doit se manifester dans les modalités de mise en oeuvre retenues par l’école qui devraient découler de son projet éducatif et de son plan de réussite.

• **Politique de l’adaptation scolaire**

Les programmes des services éducatifs complémentaires tiennent compte de la politique de l’adaptation scolaire adoptée par la commission scolaire. Cette politique favorise l’intégration de l’élève handicapé ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage dans son école de quartier. Elle accorde également une grande importance au plan d’intervention établi par la direction de l’école. Elle prône la concertation de tous les intervenants et l’ouverture à la communauté et reconnaît l’apport essentiel des parents dans les décisions touchant leur enfant.

LE CADRE D'ÉLABORATION DES PROGRAMMES

La seconde partie du document présente chacun des quatre programmes des services éducatifs complémentaires élaborés par la Commission scolaire des Chênes dans le cadre de la responsabilité déterminée par la loi (article 224 de la Loi sur l'instruction publique et articles 4 et 5 du Régime pédagogique).

Chaque programme est présenté séparément. Comme proposé dans le document ministériel *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, le programme qui traite des services d'aide comporte deux volets. Le premier volet concerne l'aide à fournir à l'élève dans sa démarche d'orientation scolaire et professionnelle. Le second volet traite de l'aide requise par l'élève dans son cheminement scolaire pour trouver des solutions aux difficultés qu'il rencontre.

Chaque programme adopte la structure suivante :

- un texte d'introduction présente succinctement la visée du programme;
- des liens sont esquissés entre le programme concerné et les trois autres programmes, fournissant ainsi des pistes à l'intégration des actions;
- un encadré rappelle la raison d'être du programme, suivi de l'objectif et de ses composantes, directement empruntés au document ministériel;
- un rappel est fait des douze services qui peuvent être sollicités par chacun des programmes;
- un lien est établi avec le Programme de formation au chapitre des domaines généraux de formation et des compétences transversales privilégiés par chacun des programmes.

Par la suite, chacune des composantes de l'objectif est reprise, accompagnée des actions retenues par la commission scolaire et d'exemples d'actualisations possibles dans l'école.

La liste des actions constitue l'essentiel des programmes élaborés par la commission scolaire. L'école n'a pas à retenir toutes les actions d'un programme, mais les actions qu'elle retiendra devraient être tirées de chacun des quatre programmes. Aucun programme ne peut être ignoré dans la mise en oeuvre des services éducatifs complémentaires dans l'école. Le libellé des actions se veut le plus univoque possible, tout en permettant des actualisations diversifiées, de manière à respecter les caractéristiques des écoles et les ressources dont elles disposent. On notera des répétitions dans les actions associées aux diverses composantes à l'intérieur d'un même programme, de même que d'un programme à l'autre. Cette répétition est voulue et vise à favoriser l'intégration des activités.

Le verbe qui introduit l'action s'adresse à l'équipe-école, à moins que le contexte ne permette d'identifier un groupe particulier : personnel enseignant, personnel des services éducatifs complémentaires, direction, etc.

La liste des actualisations possibles est fournie à titre de suggestions seulement. Il s'agit d'exemples dont aucun n'est obligatoire, d'où l'indication d'ouverture à la fin de la liste. Il n'existe pas de concordance entre l'ordre de la liste et le numéro des actions.

LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉCOLE

L'application des programmes des services éducatifs complémentaires relève de l'école. L'article 88 de la Loi sur l'instruction publique précise que «le conseil d'établissement approuve la mise en oeuvre proposée par le directeur de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le Régime pédagogique et déterminés par la commission scolaire ou prévus dans une entente conclue par cette dernière.»

Cette mise en oeuvre s'effectuera sous le signe de la cohérence si elle est étroitement associée aux valeurs du projet éducatif de l'école et aux éléments retenus dans le plan de réussite. À ce titre, voici quelques questions qui peuvent guider l'équipe-école dans le choix des actions et des activités à privilégier.

Questions visant à faciliter la mise en oeuvre des programmes des services éducatifs complémentaires dans l'école

- Est-ce que les actions choisies sont en lien avec le projet éducatif et le plan de réussite de l'école?
- Répondent-elles aux deux types de besoins des élèves? À quels besoins? Ces besoins sont-ils prioritaires dans l'école?
- Existe-t-il, dans l'école, une ou des activités qui vont dans le sens des actions retenues?
- Qui peut prendre en charge les actions retenues? Qui peut aider ces personnes? Quelles sont les ressources requises? Quelle formation faudrait-il mettre en place pour assumer pleinement les actions retenues?
- Est-ce que les actions retenues couvrent l'essentiel de chacun des quatre programmes des services éducatifs complémentaires?

L'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS

Comme toutes les activités de l'école, celles qui découlent des actions retenues des programmes éducatifs complémentaires doivent faire l'objet d'une évaluation.

Pour simplifier l'opération, cette évaluation devrait se faire en même temps et selon les mêmes modalités que ce qui a été déterminé pour le projet éducatif et le plan de réussite.

Deuxième partie

■ ■ Les quatre programmes ■ ■



■ ■ Programme ■ ■ de soutien à l'apprentissage

VISÉE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE

Ce programme vise à assurer à l'élève des conditions propices à l'apprentissage. À travers les diverses activités mises en place par le personnel de l'école, le programme de soutien à l'apprentissage veut contribuer à diminuer le taux d'échec et d'abandon scolaire et permettre au plus grand nombre de se qualifier.

Il illustre bien la nécessaire collaboration à instaurer entre le personnel directement associé aux services éducatifs complémentaires et le personnel enseignant. Cette volonté de collaboration s'exprime notamment à travers l'énoncé d'actions indiquant que le soutien et l'expertise du personnel des services éducatifs complémentaires ne sont pas au service des seuls élèves, mais également à celui du personnel enseignant.

Mentionnons ici l'apport des conseillères et conseillers pédagogiques de l'enseignement général et de l'adaptation scolaire qui, par leur rôle, sont appelés à soutenir le personnel enseignant et celui des services éducatifs complémentaires. Par leur connaissance des différents encadrements (Programme de formation, Politique d'évaluation des apprentissages, Politique de l'adaptation scolaire, etc.) et leur expertise dans la mise en pratique de ces encadrements, les conseillères et conseillers pédagogiques sont donc aussi appelés à la mise en place de conditions favorisant l'apprentissage.

Le soutien et l'expertise de l'ensemble de ces intervenants s'exercent pareillement à l'égard des parents et de la communauté desservie par l'école, ces groupes étant aussi sollicités à supporter les apprentissages des élèves.

LIENS AVEC LES AUTRES PROGRAMMES DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Des liens intrinsèques existent avec les trois autres programmes des services éducatifs complémentaires. Le SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE doit nécessairement s'accompagner du développement de l'autonomie et du sens des responsabilités chez l'élève (programme de VIE SCOLAIRE). La connaissance de plus en plus éclairée de son orientation et l'aide reçue pour surmonter les difficultés qu'il peut rencontrer dans son cheminement scolaire (programme d'AIDE À L'ÉLÈVE) contribuent à donner du sens à son apprentissage et, ainsi, améliorer sa motivation. Enfin, personne ne niera l'importance de la santé dans la réussite des apprentissages auxquels l'école convie chaque élève (programme de PROMOTION ET DE PRÉVENTION).

RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME

Accompagner l'élève afin d'augmenter son taux de réussite, favoriser le réinvestissement des compétences transversales et disciplinaires et permettre la collaboration efficace des différents partenaires.

OBJECTIF DU PROGRAMME ET COMPOSANTES

Le schéma ci-dessous présente l'objectif poursuivi par le programme de soutien à l'apprentissage et en illustre les diverses composantes.

Informer l'élève afin qu'il comprenne bien ses responsabilités et qu'il puisse les assumer plus facilement; l'informer des services auxquels il peut recourir.

Informer les divers personnels des caractéristiques et des besoins des élèves.

Informer les parents pour qu'ils puissent aider leur enfant à bien profiter des services éducatifs de l'école.

Informer les partenaires externes des besoins et des services de l'école afin de créer de véritables partenariats.

Former l'élève à des compétences qui lui permettent de se débrouiller de façon autonome selon son âge.

Former les divers personnels de l'école aux nouvelles approches pédagogiques et aux modèles efficaces d'intervention susceptibles de répondre aux besoins diversifiés des élèves.

Former les parents et les partenaires externes par l'accès à des formations liées aux conditions et aux approches favorisant la réussite scolaire.

OBJECTIF DU PROGRAMME

Assurer à l'élève des conditions propices à l'apprentissage afin d'augmenter son intérêt et sa motivation et susciter son engagement dans sa propre formation.

Outiller l'élève en lui fournissant les moyens qui faciliteront son parcours scolaire.

Outiller le personnel de l'école en lui fournissant les moyens et les conditions de bien accompagner l'élève.

Outiller les parents par des mécanismes efficaces d'information et la mise en place de moyens facilitant leur rôle d'accompagnateur.

Intégration des services

Les services éducatifs complémentaires comprennent les 12 services suivants :

- | | |
|--|--|
| (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative | (6) Psychologie |
| (2) Éducation aux droits et aux responsabilités | (7) Psychoéducation |
| (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social | (8) Éducation spécialisée |
| (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire | (9) Orthopédagogie |
| (5) Information et orientation scolaires et professionnelles | (10) Orthophonie |
| | (11) Santé et services sociaux |
| | (12) Animation spirituelle et engagement communautaire |

On trouve l'énumération de ces services à l'article 5 du Régime pédagogique. Ils visent à répondre aux besoins de croissance et aux besoins de carences de tous les élèves de l'école. Par le choix des actions retenues, l'équipe-école doit s'assurer de prendre en

charge la totalité de ces services. Cependant, cette prise en charge doit être évaluée à partir de l'ensemble des programmes des services éducatifs complémentaires et non en s'appuyant sur un seul programme.

Liens avec le programme de formation

L'apprentissage sur lequel ce programme met l'accent doit être vu d'une manière globale, c'est-à-dire qu'il va au-delà des activités d'apprentissage strictement scolaires, vécues en classe, tout en les englobant; il s'étend à l'ensemble des activités éducatives mises en place par l'école et assumées par tout le personnel, selon les responsabilités de chacune et de chacun, avec la collaboration des parents et de la communauté. En ce sens, ce programme entretient des liens étroits avec le Programme de formation de l'école québécoise. Plus particulièrement, on peut reconnaître les domaines généraux de formation et les compétences transversales les plus sollicités par ce programme.

Domaines généraux de formation

- Environnement et consommation
- Médias
- Vivre-ensemble et citoyenneté

Compétences transversales

- Exploiter l'information
- Résoudre des problèmes
- Se donner des méthodes de travail efficaces
- Exploiter les technologies de l'information et de la communication
- Coopérer
- Communiquer de façon appropriée



COMPOSANTE

1. INFORMER L'ÉLÈVE, LE PERSONNEL SCOLAIRE, LES PARENTS ET LES PARTENAIRES

ACTIONS

- 1.1 Participer à la diffusion de l'information continue dans le cadre de la planification stratégique de la commission scolaire.
- 1.2 Diffuser de l'information sur les ressources et les services offerts à l'école, à la commission scolaire ou dans la communauté.
- 1.3 Informer les élèves et leurs parents du fonctionnement de l'école : règles de conduite, Programme de formation, modalités d'évaluation, etc.
- 1.4 Informer les élèves, les parents et le personnel des modalités mises en place par l'école pour favoriser les apprentissages et la réussite des élèves en fonction de leurs besoins.
- 1.5 Diffuser de l'information sur les réalisations et le vécu scolaire des élèves.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Organisation d'événements visant à faire connaître les réalisations des élèves (journées portes ouvertes, journal étudiant, articles dans les journaux locaux, etc.).
- Animation d'ateliers sur des sujets pédagogiques et éducatifs destinés au personnel, aux parents, aux partenaires.
- Dépliants d'information sur les attentes de l'école (règles de vie, modalités d'évaluation, etc.).
- Production d'un bottin sur les ressources et les services de l'école.
- Production de rapports annuels : rapport du conseil d'établissement, plan de réussite, etc.
- ...

COMPOSANTE

2. FORMER L'ÉLÈVE, LE PERSONNEL SCOLAIRE, LES PARENTS ET LES PARTENAIRES

ACTIONS

- 2.1 Former le personnel et les élèves à une utilisation efficace des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.
- 2.2 Offrir de l'aide aux devoirs et aux leçons.
- 2.3 Mettre en place des activités de prévention adaptées à l'âge et aux besoins des élèves.
- 2.4 Offrir des activités de formation en lien avec les nouvelles approches pédagogiques, les modèles d'intervention efficaces et les besoins spécifiques des élèves.
- 2.5 Planifier des moments favorisant au sein de l'équipe-école le transfert d'expertises par des lieux d'échanges et de formation continue.
- 2.6 Offrir aux parents des formations répondant aux besoins et aux caractéristiques du milieu.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Utilisation efficace de la bibliothèque (selon l'âge).
- Aide aux devoirs et aux leçons (périodes après l'école ou sur l'heure du dîner).
- Participation aux ateliers offerts par la commission scolaire (CP).
- Rencontres planifiées entre professionnels.
- Rencontres planifiées entre les professionnels et les autres personnels.
- Conférence organisée conjointement par le comité de parents et le service de police sur la toxicomanie et offerte aux parents.
- Rencontre avec les parents en lien avec Parenfant.
- Stratégies présentées aux élèves au regard de leur fonctionnement en classe, de leurs attitudes au plan social pour améliorer la réceptivité aux apprentissages, des façons d'aborder leurs devoirs et leurs leçons.
- Stratégies favorisant le développement de l'autonomie chez l'élève.
- Ateliers sur le Programme de formation offerts au personnel des services éducatifs complémentaires.
- ...

COMPOSANTE

3. OUTILLER L'ÉLÈVE, LE PERSONNEL SCOLAIRE, LES PARENTS

ACTIONS

- 3.1 Donner à l'élève l'accès à des outils pédagogiques et de communication, ainsi qu'à l'aide technique nécessaires pour son parcours scolaire.
- 3.2 Assurer au personnel de l'école les moyens et les conditions permettant un bon accompagnement de l'élève.
- 3.3 Fournir au personnel enseignant le matériel didactique dont il a besoin, ainsi que les outils de communication complémentaires à leur enseignement.
- 3.4 Mettre à la disposition des parents des outils et des guides facilitant l'accompagnement de leur enfant dans son parcours scolaire.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Stratégies proposées aux élèves et visant à l'utilisation efficace d'un agenda, d'un horaire, d'un aide-mémoire, du site Internet de l'école, du portail de la commission scolaire.
- Soutien à des projets intégrateurs du type de GARAF.
- Ateliers visant à habiliter le personnel enseignant à l'utilisation d'un matériel didactique dans un contexte de pédagogie différenciée.
- Activités visant le développement des compétences de l'équipe-école à une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication.
- Offre de documentations adaptées aux besoins et aux intérêts des jeunes.
- Organisation, pour les parents, d'ateliers sur les façons de motiver leur enfant au regard de ses apprentissages scolaires.
- Offre de formation sur l'intervention et la gestion de classe (ex.: trousse de la formation PAFE).
- ...

■ ■ Programme ■ ■ de vie scolaire

VISÉE DU PROGRAMME DE VIE SCOLAIRE

Lorsqu'on les interroge sur la raison qui les motive le plus à venir à l'école, plusieurs élèves vont répondre spontanément : « Parce que j'y retrouve mes amis. » C'est dans le contact avec les autres que l'école prend d'abord du sens aux yeux d'un très grand nombre d'élèves. L'école est d'abord perçue comme étant un milieu de vie avant même, peut-être, d'être un lieu d'apprentissage. C'est la mise en valeur de ce milieu que le programme de vie scolaire vise à promouvoir et à développer.

L'école étant un véritable milieu de vie, l'équipe-école doit aider l'élève à y développer un sentiment d'appartenance le plus fort possible. Et comme l'école s'enracine dans une communauté, ce sentiment d'appartenance doit également s'étendre à ce milieu élargi.

L'appartenance se construit à partir des relations personnelles que l'élève tissera avec les autres élèves et le personnel de l'école, ainsi qu'avec les membres de sa communauté. La qualité des relations interpersonnelles sera d'autant plus grande si l'on fait appel au sens des responsabilités de l'élève.

Celle-ci ou celui-ci se sentira alors utile à son groupe, renforçant ainsi son sentiment d'appartenance à ce groupe, ce qui contribuera au développement de son autonomie.

Enfin, l'implication personnelle dans la vie de l'école et de la communauté constitue un excellent tremplin pour amener l'élève à réfléchir aux dimensions morales et spirituelles de ses actions et de ses engagements.

Le programme de vie scolaire met l'accent sur la mission de socialisation dont l'école est investie par la Loi sur l'instruction publique. Aussi, on ne s'étonnera pas d'y trouver un lieu privilégié pour des actions axées sur les activités parascolaires et le bénévolat. À travers des activités de cette nature, le programme de vie scolaire fournit à l'élève la possibilité de réinvestir dans la vie de l'école et dans la communauté des apprentissages faits en classe.

LIENS AVEC LES AUTRES PROGRAMMES DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

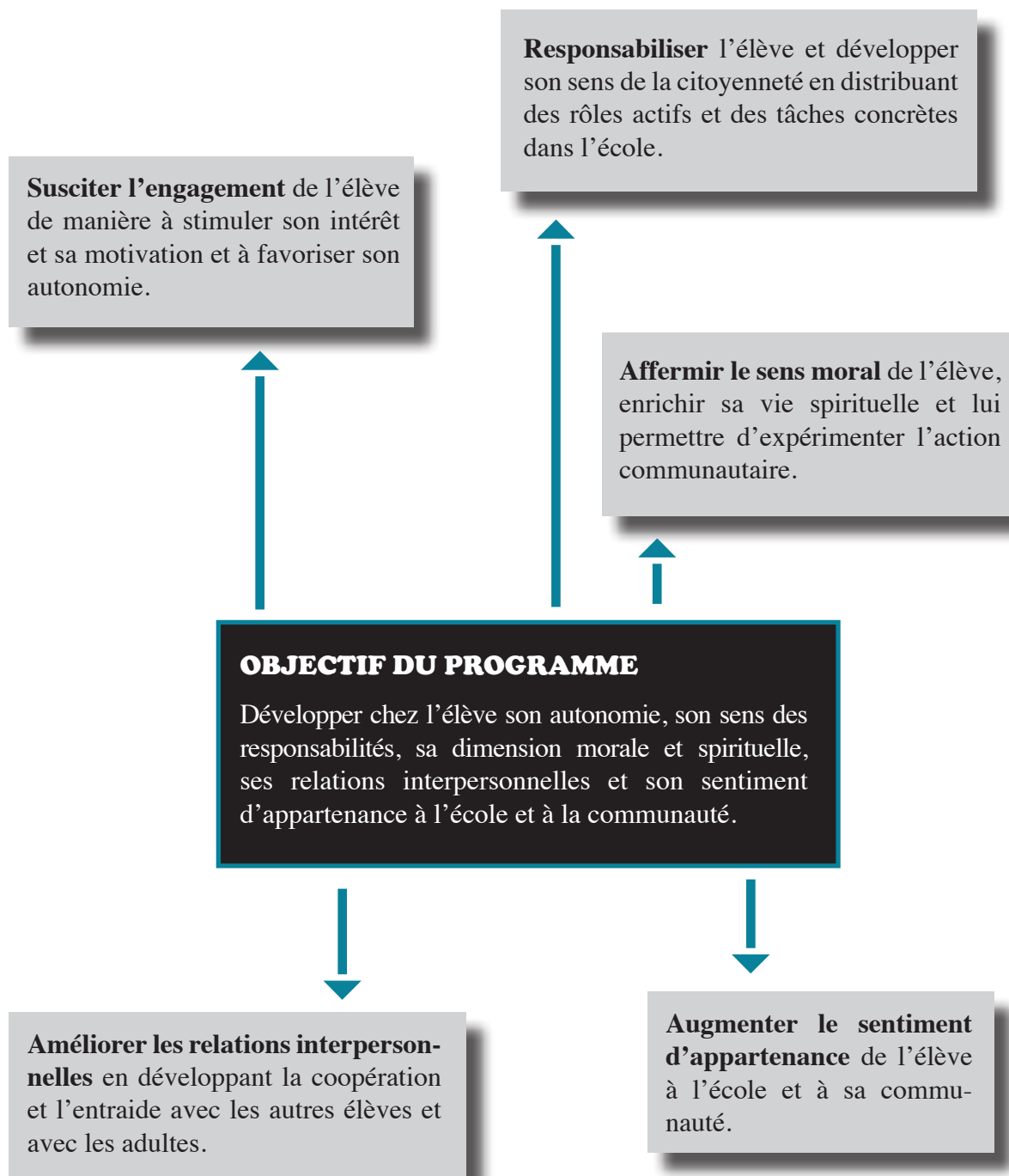
Si l'élève développe son sentiment d'appartenance et son sens des responsabilités, cela devrait contribuer à soutenir ses apprentissages (programme de SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE). En donnant du sens à sa vie et en le sensibilisant au rôle qu'il peut jouer dans la société, ce programme l'amène à développer une vision de plus en plus claire de son orientation scolaire et professionnelle (programme d'AIDE À L'ÉLÈVE). Enfin, sa participation active à la vie scolaire aura un impact positif sur sa santé et son bien-être (programme de PROMOTION ET DE PRÉVENTION).

RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME

Offrir des occasions où l'élève vit des situations et des expériences socialisantes, développe son sentiment d'appartenance à l'école et à sa communauté et explore différentes facettes de la vie sociale.

OBJECTIF DU PROGRAMME ET COMPOSANTES

Le schéma ci-dessous présente l'objectif poursuivi par le programme de vie scolaire et en illustre les diverses composantes.



Intégration des services

Les services éducatifs complémentaires comprennent les 12 services suivants :

- | | |
|--|--|
| (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative | (6) Psychologie |
| (2) Éducation aux droits et aux responsabilités | (7) Psychoéducation |
| (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social | (8) Éducation spécialisée |
| (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire | (9) Orthopédagogie |
| (5) Information et orientation scolaires et professionnelles | (10) Orthophonie |
| | (11) Santé et services sociaux |
| | (12) Animation spirituelle et engagement communautaire |

On trouve l'énumération de ces services à l'article 5 du Régime pédagogique. Ils visent à répondre aux besoins de croissance et aux besoins de carences de tous les élèves de l'école. Par le choix des actions retenues, l'équipe-école doit s'assurer de prendre en

charge la totalité de ces services. Cependant, cette prise en charge doit être évaluée à partir de l'ensemble des programmes des services éducatifs complémentaires et non en s'appuyant sur un seul programme.

Liens avec le programme de formation

Les diverses activités proposées à l'élève, tant en salle de classe que celles qu'il vit en parascolaire, lui permettent de développer son sentiment d'appartenance, son sens des responsabilités et d'améliorer ses relations interpersonnelles. Ces activités sollicitent davantage divers domaines généraux de formation et certaines compétences transversales dont la prise en charge favorisera le réinvestissement, dans la vie de l'école et dans la communauté, des apprentissages faits en classe.

Domaines généraux de formation

- Santé et bien-être
- Orientation et entrepreneuriat
- Vivre-ensemble et citoyenneté

Compétences transversales

- Exercer son jugement critique
- Mettre en oeuvre sa pensée créatrice
- Structurer son identité/Actualiser son potentiel
- Coopérer



COMPOSANTE

1. SUSCITER L'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE DE MANIÈRE À STIMULER SON INTÉRÊT ET SA MOTIVATION ET À FAVORISER SON AUTONOMIE

ACTIONS

- 1.1 Associer les élèves à certaines consultations menées dans l'école.
- 1.2 Souligner l'engagement des élèves à la vie de l'école et de la communauté.
- 1.3 Solliciter la collaboration des élèves dans l'organisation, la réalisation, la valorisation et l'évaluation des activités mises en place dans l'école.
- 1.4 Favoriser la collaboration entre le personnel des services éducatifs complémentaires et le personnel enseignant par la mise en place de situations d'apprentissage en lien avec les intérêts et les besoins des élèves.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Consultation des élèves sur le projet éducatif, les règles de vie, les activités et les sorties éducatives, etc.
- Reconnaissance de la participation des élèves à la vie de l'école et de la communauté par le moyen de tableaux d'honneur, d'articles dans le journal local, d'expositions de travaux, d'attribution de billets pour des activités sportives ou culturelles, etc.; information aux parents par une mention au bulletin ou toute autre façon.
- Mise en place d'un journal étudiant, de conseils des élèves, d'une radio étudiante, etc.
- ...

COMPOSANTE

2. RESPONSABILISER L'ÉLÈVE ET DÉVELOPPER SON SENS DE LA CITOYENNETÉ

ACTIONS

- 2.1 Impliquer les élèves dans l'élaboration des règles de fonctionnement de la classe et de l'école.
- 2.2 Organiser des rencontres avec des représentants d'organismes extérieurs soucieux de développer l'implication sociale de l'élève.
- 2.3 Mettre en place des ateliers ou des rencontres permettant d'explorer certaines facettes du monde du travail en termes d'apport à la vie de la communauté.
- 2.4 Amener les élèves à prendre conscience des responsabilités découlant des droits inclus dans diverses chartes et lois qui régissent la vie en société.
- 2.5 Favoriser un encadrement adapté selon les cycles scolaires.
- 2.6 Améliorer le niveau de participation des élèves au sein du processus décisionnel et organisationnel des différents comités.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Implication des élèves dans des organisations telles que le conseil de classe, les comités d'élèves, les conseils de coopération, le parrainage, la coop, la radio étudiante, le bal de fin d'année, la caisse scolaire, etc.
- Organisation de rencontres avec des conseillers municipaux, des policiers, des pompiers, des représentants syndicaux, des responsables religieux de la communauté, des représentantes et des représentants des organismes communautaires, etc.
- Échanges avec des représentantes et des représentants du monde du travail sur l'apport de leur métier ou de leur profession à la vie de la société.
- Ateliers de réflexion sur les chartes, les lois et les règlements : Charte des droits et libertés de la personne, Loi de la protection de la jeunesse, le code de vie de l'école, etc.
- Mise en place d'un comité d'accueil pour les nouveaux élèves.
- ...

COMPOSANTE

3. DÉVELOPPER LE SENS MORAL, LA VIE SPIRITUELLE ET L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

ACTIONS

- 3.1 Offrir aux élèves des ateliers de réflexion sur l'importance d'adopter des comportements sociaux acceptables.
- 3.2 Offrir aux élèves des ateliers de réflexion sur le sens de la vie.
- 3.3 Permettre aux élèves d'examiner les conséquences éthiques de certains événements pour développer leur esprit critique.
- 3.4 Offrir aux élèves la possibilité de s'engager dans leur communauté et de rétroagir sur leur engagement et sur les actions posées afin de favoriser une citoyenneté responsable.
- 3.5 Susciter la réflexion sur des sujets rejoignant les préoccupations des élèves selon leur groupe d'âge.
- 3.6 Expérimenter diverses facettes du sens moral et de la vie spirituelle à travers l'exploration de la nature, des arts, des rites et des symboles.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Ateliers sur le règlement pacifique des conflits.
- Débats sur certains enjeux sociaux : lois, découvertes scientifiques, conflits, etc.
- Activités de bénévolat : cueillette de denrées alimentaires, spectacles pour des personnes âgées, Unicef, etc.
- Aménagement d'un lieu propice à la réflexion et aux échanges liés à la vie spirituelle.
- Réflexions sur des questions telles que le sens de la vie et de la mort, la liberté, l'amour, la guerre, l'égalité des sexes et des ethnies, le harcèlement, le taxage, les préjugés, les croyances religieuses, etc.
- Participation à la «Marche 2/3».
- Organisation de stages humanitaires.
- ...

COMPOSANTE

4. AMÉLIORER LES RELATIONS INTERPERSONNELLES

ACTIONS

- 4.1 Offrir aux élèves des occasions de pratiquer la coopération et l'entraide, avec leurs pairs et avec les adultes qui les entourent.
- 4.2 Mettre en place des projets ou des programmes favorisant le développement de relations harmonieuses.
- 4.3 Collaborer avec le personnel enseignant à l'établissement d'une gestion de classe démocratique.
- 4.4 Participer à la réalisation d'activités éducatives dans un contexte différent de celui de la classe.
- 4.5 Favoriser la prise de conscience des gains retirés suite au vécu d'une activité, d'un projet.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Organisation d'activités parascolaires variées.
- Aide aux devoirs pour les plus jeunes, assumée par des élèves plus âgés.
- Comités qui favorisent l'interaction directe entre les élèves.
- Organisation de tournois élèves-personnel de l'école.
- Mise sur pied de classes-neige, de classes vertes, de sorties éducatives, etc.
- Mise en place de campagnes de civisme, de politesse, de courtoisie.
- Animation d'activités favorisant le développement des habiletés sociales (Vers le Pacifique, etc.).
- Conseil de coopération en classe.
- Mise en place de projets «Établissements Verts Brundtland» (EVB).
- Promotion dynamique et officielle des activités offertes.
- ...

COMPOSANTE

5. AUGMENTER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À L'ÉCOLE ET À LA COMMUNAUTÉ

ACTIONS

- 5.1 Contribuer à l'aménagement de lieux de rassemblement (agora, salon étudiant, etc.).
- 5.2 Offrir aux élèves des occasions de vivre et d'organiser des activités qui leur permettront de reconnaître les particularités et les richesses de leur école, de leur communauté et de leur région.
- 5.3 Faire connaître aux élèves les orientations du projet éducatif de l'école.
- 5.4 Associer les élèves à l'évaluation et à la révision des services et des activités qui leur sont destinés.
- 5.5 Favoriser une organisation scolaire qui contribuera au développement du sentiment d'appartenance.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Participation à une troupe de théâtre ou de danse, à une équipe sportive, à une activité charitable, à la production d'un journal scolaire, etc.
- Organisation d'activités d'accueil en début d'année.
- Exposition de travaux d'élèves et organisation de spectacles accessibles à la communauté (exposition de travaux dans les diverses disciplines, Expo-Sciences, etc.).
- Production d'affiches et de dépliants sur le projet éducatif.
- Participation à des projets d'entraide au niveau international.
- Organisation de visites culturelles, industrielles au sein de la région.
- Organisation de sorties récréatives.
- Réalisation de sondages sur les points forts et les points faibles des activités et des services en vue d'une participation aux améliorations souhaitées.
- ...

■ ■ Programme ■ ■ d'aide à l'élève

VISÉE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLÈVE

Le programme d'aide à l'élève a la particularité de viser l'atteinte de deux objectifs complémentaires. Le premier objectif met l'accent sur l'orientation scolaire et professionnelle. Le second concerne l'aide à fournir aux élèves qui sont aux prises avec des problèmes à résoudre, notamment les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, tel que le propose l'orientation fondamentale de la Politique de l'adaptation scolaire. Ces deux objectifs sont qualifiés de complémentaires, puisqu'ils constituent deux facettes de la réussite scolaire.

La structure retenue reflète ce double objectif. Le programme est scindé en deux volets, chacun ayant son propre objectif et un contenu afférent. La complémentarité entre les deux volets est mise en évidence par une présentation commune.

Le volet A se préoccupe du cheminement scolaire de l'élève et prend en charge l'objectif relatif à l'orientation scolaire et professionnelle, le tout en lien avec le concept d'approche orientante. Dans ce contexte, il appartient à l'école de mettre en place des activités qui, du préscolaire à la fin du secondaire, permettront à l'élève de prendre de plus en plus conscience de ses goûts, de ses intérêts et de son potentiel de manière à faire des choix scolaires et professionnels les plus éclairés possibles.

Le volet B met l'accent sur l'aide individuelle à apporter à l'élève afin de lui permettre de réussir sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification. Par la mise en place de services appropriés, voire spécialisés, l'école assure à ses élèves l'égalité des chances, en ce qui a trait à leurs parcours scolaires.

Ce programme d'aide, avec ses volets A et B, est un outil au service de la persévérance des jeunes et un moyen pour contrer l'abandon et le décrochage scolaire.

LIENS AVEC LES AUTRES PROGRAMMES DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Une vision de plus en plus claire de son orientation renforce la motivation de l'élève à s'impliquer de manière active dans ses apprentissages (programme de SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE). De même, l'aide individuelle favorisée par les actions du volet B du programme d'Aide à l'élève vient compléter les activités mises de l'avant dans le programme de Soutien à l'apprentissage. De plus, le développement d'un sentiment d'appartenance et d'un sens des responsabilités (programme de VIE SCOLAIRE) contribue certainement à éclairer le parcours scolaire et professionnel de l'élève, tout en concourant à augmenter sa persévérance scolaire malgré les difficultés rencontrées. Enfin, le développement d'un sentiment de bien-être, physique et mental, accroît l'estime de soi, augmentant ainsi la compétence à surmonter les obstacles vers la réussite (programme de PROMOTION ET DE PRÉVENTION).

Intégration des services

Les services éducatifs complémentaires comprennent les 12 services suivants :

- | | |
|--|--|
| (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative | (6) Psychologie |
| (2) Éducation aux droits et aux responsabilités | (7) Psychoéducation |
| (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social | (8) Éducation spécialisée |
| (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire | (9) Orthopédagogie |
| (5) Information et orientation scolaires et professionnelles | (10) Orthophonie |
| | (11) Santé et services sociaux |
| | (12) Animation spirituelle et engagement communautaire |

On trouve l'énumération de ces services à l'article 5 du Régime pédagogique. Ils visent à répondre aux besoins de croissance et aux besoins de carences de tous les élèves de l'école. Par le choix des actions retenues, l'équipe-école doit s'assurer de prendre en

charge la totalité de ces services. Cependant, cette prise en charge doit être évaluée à partir de l'ensemble des programmes des services éducatifs complémentaires et non en s'appuyant sur un seul programme.

Liens avec le programme de formation

Les activités vécues par l'élève, en classe et en parascolaire, lui permettent de prendre conscience de ses goûts, ses rêves, son potentiel. Ces activités sont adaptées à tous les élèves, y compris aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Elles sollicitent particulièrement les domaines généraux de formation et les compétences transversales nommés ci-dessous.

Domaines généraux de formation

- Santé et bien-être
- Orientation et entrepreneuriat
- Médias
- Vivre-ensemble et citoyenneté

Compétences transversales

- Exploiter l'information
- Résoudre des problèmes
- Exercer son jugement critique
- Structurer son identité/Actualiser son potentiel
- Communiquer de façon appropriée

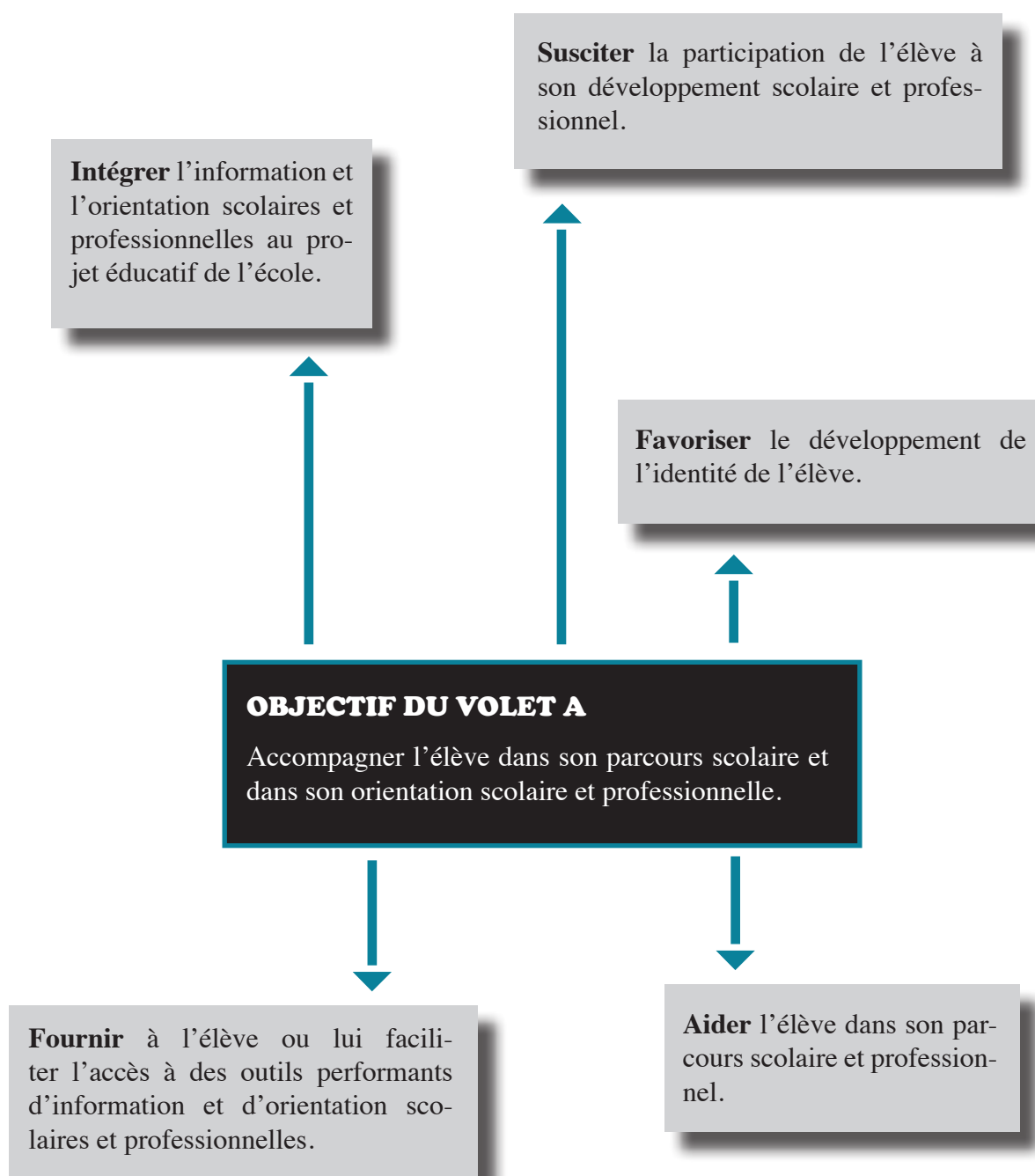
Volet A : cheminement scolaire

RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME

Accorder une attention soutenue à l'orientation des élèves tout au long de leur parcours scolaire (volet A) et favoriser l'égalité des chances de réussite pour les élèves en difficulté en assurant les services appropriés (volet B).

OBJECTIF DU PROGRAMME ET COMPOSANTES

Le schéma ci-dessous présente l'objectif poursuivi par le volet A du programme d'aide à l'élève et en illustre les diverses composantes.



Volet A : cheminement scolaire

COMPOSANTE

1. SUSCITER LA PARTICIPATION DE L'ÉLÈVE À SON DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

ACTIONS

- 1.1 Favoriser la participation et l'engagement de l'élève dans la planification et la réalisation d'activités d'apprentissage correspondant à ses intérêts et à ses besoins de formation.
- 1.2 Mettre en place des mécanismes qui permettent à l'ensemble des acteurs du milieu scolaire d'intégrer l'information et l'orientation scolaires dans leurs activités, notamment par la prise en charge du domaine général de formation «Orientation et entrepreneuriat».
- 1.3 Impliquer l'élève dans l'organisation d'activités encourageant l'ouverture sur le monde du travail.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Élaboration de projets ou de recherches sur divers métiers et diverses professions.
- Élaboration de recherches sur le travail exercé par un membre de la famille ou un membre du personnel de l'école (sous forme d'entrevue, entre autres).
- Organisation d'un salon des métiers et professions ou de visites en milieu de travail (épicerie, imprimerie, animalerie, etc.).
- Diffusion d'informations aux parents, aux élèves, au personnel de l'école sur la formation professionnelle, collégiale et universitaire.
- Proposition de projets permettant d'exercer des tâches apparentées à divers métiers ou à diverses professions : stage, garderie, production de spectacle ou de film, animation de terrain de jeux, etc.
- Utilisation du plan individualisé de formation (PIF).
- ...

Volet A : cheminement scolaire

COMPOSANTE

2. INTÉGRER L'INFORMATION ET L'ORIENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES AU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE

ACTIONS

- 2.1 Déterminer, dans le projet éducatif de l'école primaire et secondaire, les orientations et les valeurs visant à soutenir les actions qui prennent en charge le volet «qualifier» de la mission de l'école.
- 2.2 Intégrer l'approche orientante dans le projet éducatif de l'école.
- 2.3 Mettre en place des facteurs favorisant l'adhésion de toute l'équipe-école et des membres du conseil d'établissement aux éléments du projet éducatif qui intègrent l'information et l'orientation scolaires et professionnelles.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Établissement de liens explicites entre certaines activités et les orientations inscrites dans le projet éducatif au regard du volet «qualifier» de la mission de l'école.
- Rencontres d'information à l'intention du personnel de l'école et des parents pour promouvoir l'importance d'intégrer au projet éducatif le volet «qualifier» de la mission de l'école.
- Utilisation de références à des métiers et à des professions pour contextualiser des apprentissages en classe.
- ...

Volet A : cheminement scolaire

COMPOSANTE

3. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

ACTIONS

- 3.1 Permettre à l'élève de prendre conscience de ses qualités, de ses aptitudes et de ses intérêts et lui fournir des occasions de les utiliser.
- 3.2 Proposer à l'élève des activités qui respectent son niveau de développement et où il connaît des réussites (connaissance de soi, estime de soi, habiletés sociales, etc.).
- 3.3 Outiller et accompagner le personnel enseignant au regard du développement des compétences transversales «structurer son identité» au primaire et «actualiser son potentiel» au secondaire.
- 3.4 Associer les parents aux réflexions sur les moyens à prendre pour favoriser le développement de l'identité de l'élève.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Animations portant sur des thèmes liés à la connaissance de soi.
- Mise en place de projets liés au développement de la personne (estime de soi, habiletés de prise de décision, approche de résolution de problème).
- Utilisation, tout au long du primaire et du secondaire, d'un outil de consignation des traces reliées au cheminement de l'élève par rapport à ses choix à venir.
- Offre d'ateliers ou de conférences aux parents portant sur les conditions éducatives favorables au développement de l'identité de l'élève.
- Mise en place d'ateliers ou de conférences portant sur des thèmes permettant à l'ensemble de l'équipe-école d'accompagner l'élève dans son développement identitaire.
- Élaboration de situations d'apprentissage visant explicitement le développement des compétences transversales «structurer son identité» et «actualiser son potentiel» ou adaptation de situations tirées des ensembles didactiques.
- Animations visant à amener l'élève à prendre conscience des liens entre ses choix et son identité (tenue vestimentaire, attitudes, compromis, contestation, etc.).
- ...

Volet A : cheminement scolaire

COMPOSANTE

4. AIDER L'ÉLÈVE DANS SON PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

ACTIONS

- 4.1 Proposer des activités qui actualisent le domaine général de formation «Orientation et entrepreneuriat».
- 4.2 Informer l'élève des choix possibles dans les différents parcours qui s'offrent à lui dès le deuxième cycle du secondaire.
- 4.3 Conseiller l'élève dans l'élaboration de son projet scolaire, personnel et professionnel.
- 4.4 Favoriser la collaboration des conseillères et conseillers d'orientation et du personnel enseignant dans la réalisation d'activités liées au «Projet personnel d'orientation» du deuxième cycle du secondaire.
- 4.5 Soutenir ou accompagner l'élève en stage en milieu de travail.
- 4.6 Supporter la réorientation des élèves.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Élaboration d'activités permettant à l'élève d'établir des liens entre ses apprentissages scolaires et le choix d'une carrière, tant au primaire qu'au secondaire.
- Mise en place de formules de soutien pour les grandes transitions du parcours scolaire : passage du préscolaire au primaire, passage d'un cycle à l'autre au primaire, entrée au secondaire, choix des divers parcours au deuxième cycle du secondaire en lien avec les normes et modalités d'évaluation.
- Offre de soutien individualisé dans l'élaboration du projet personnel de l'élève, notamment lors de la démarche de choix de cours pour les études secondaires et collégiales (rencontres d'information, relation d'aide, passation de tests, etc.).
- Simulation de développement d'entreprises par des projets intégrés à l'horaire ou lors d'activités parascolaires.
- Organisation de rencontres avec des personnes-ressources issues du monde du travail.
- Organisation de forums, d'activités, de conférences portant sur les divers parcours au deuxième cycle du secondaire.
- ...

Volet A : cheminement scolaire

COMPOSANTE

5. FOURNIR À L'ÉLÈVE OU LUI FACILITER L'ACCÈS À DES OUTILS PERFORMANTS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

ACTIONS

- 5.1 Offrir à l'élève des outils diversifiés d'information scolaire et professionnelle.
- 5.2 Renseigner l'élève sur les ressources de son environnement communautaire susceptibles de l'aider dans son projet de choix de carrière.
- 5.3 Renseigner le personnel enseignant et les parents sur les ressources disponibles au chapitre de l'information scolaire et professionnelle.
- 5.4 Informer les élèves des perspectives d'emploi sur le marché du travail.
- 5.5 Mettre à la disposition des élèves du matériel d'évaluation des intérêts et des aptitudes.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Mise en place d'un centre d'information scolaire et professionnelle (livres, ressources documentaires, sites Internet, etc.); mise à jour périodique de cette documentation.
- Soutien à l'élève dans l'utilisation d'outils informatiques d'orientation.
- Création de documents d'information adaptés aux intérêts et aux besoins des élèves.
- Accès à des outils tels que Repères, Jobboom, etc.
- Appropriation par l'équipe-école du «Projet personnel d'orientation» et du «Projet intégrateur» de manière à favoriser la collaboration entre les intervenantes et les intervenants.
- ...

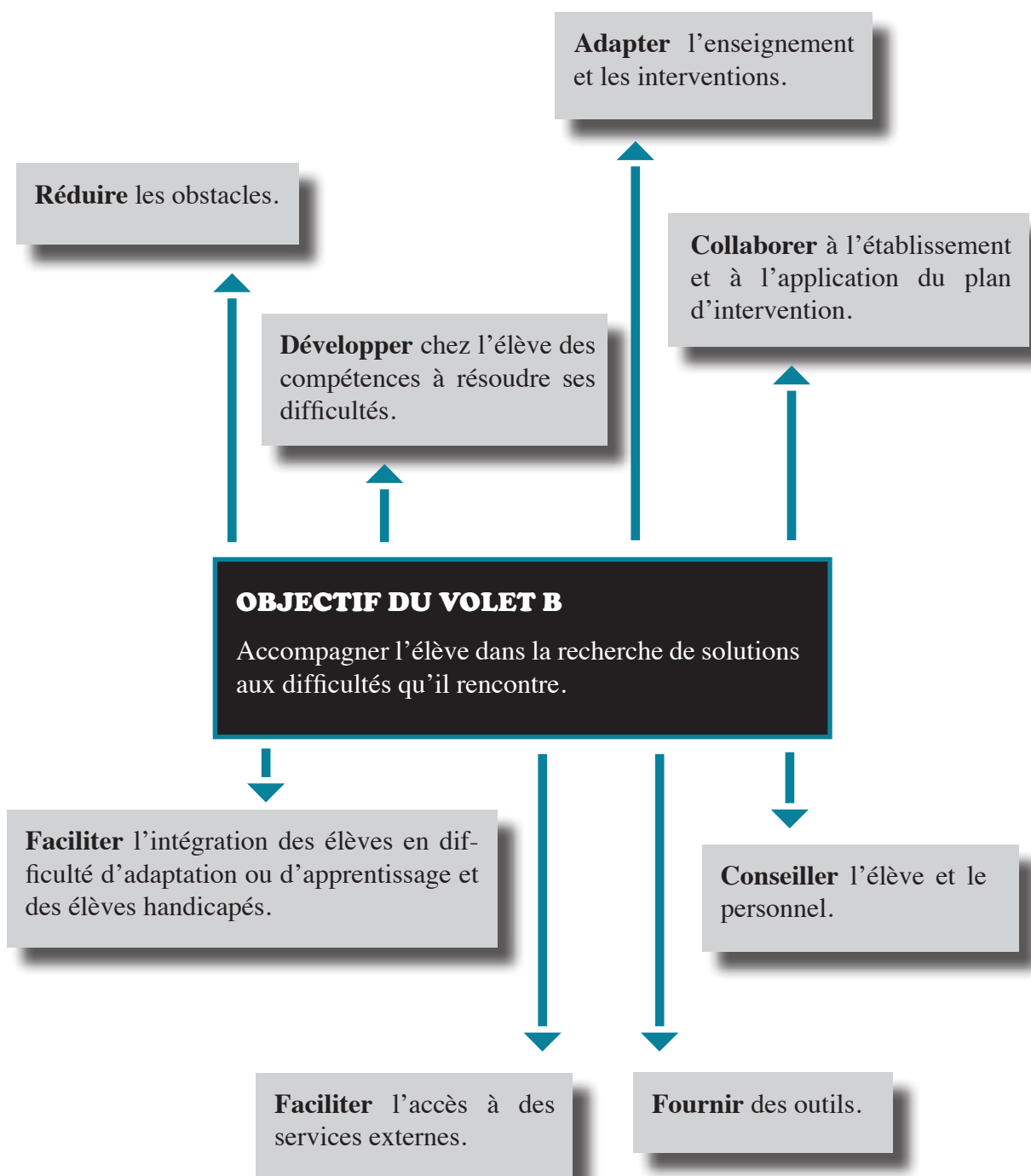
Volet B : aide individuelle

RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME

Accorder une attention soutenue à l'orientation des élèves tout au long de leur parcours scolaire (volet A) et favoriser l'égalité des chances de réussite pour les élèves en difficulté en assurant les services appropriés (volet B).

OBJECTIF DU PROGRAMME ET COMPOSANTES

Le schéma ci-dessous présente l'objectif poursuivi par le volet B du programme d'aide à l'élève et en illustre les diverses composantes.



Volet B : aide individuelle

COMPOSANTE

1. ADAPTER L'ENSEIGNEMENT ET LES INTERVENTIONS

ACTIONS

- 1.1 Participer, dans le cadre de rencontres (équipe du plan d'intervention, équipe-cycle, équipe d'un même niveau disciplinaire), à l'élaboration d'une stratégie d'intervention suite à l'évaluation des besoins d'un élève ou d'un groupe d'élèves.
- 1.2 Mettre en oeuvre une pédagogie différenciée en fonction des besoins et des caractéristiques des élèves et, si nécessaire, participer à l'adaptation des contenus du Programme de formation.
- 1.3 Intervenir ou soutenir l'intervention auprès de groupes d'élèves rencontrant des problématiques communes.
- 1.4 Participer aux interventions auprès des élèves à risque, des élèves handicapés et ceux en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- 1.5 Soutenir les parents lors de leurs interventions face à une difficulté vécue par le jeune.
- 1.6 Participer à l'organisation et à l'évaluation des services éducatifs offerts aux élèves à risque, aux élèves handicapés et à ceux en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Organisation ou participation à des ateliers portant sur les difficultés d'apprentissage et les modes d'intervention appropriés.
- Mise en place d'un système de parrainage entre élèves.
- Organisation ou participation à des ateliers destinés aux parents et portant sur diverses problématiques vécues par les jeunes (conférences, cafés pédagogiques, etc.).
- Mise en place de programmes pour répondre à des besoins particuliers (ex.: Répét-Conseil, Répét-Transit).
- Recherche d'aménagements susceptibles de répondre aux besoins et aux intérêts diversifiés des élèves (ex.: décroisement entre les classes d'un même cycle, etc.).
- Participation au comité-école des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- ...

Volet B : aide individuelle

COMPOSANTE

2. RÉDUIRE LES OBSTACLES

ACTIONS

- 2.1 Collaborer à l'élaboration ou au choix de matériel adapté (pédagogique, technique, informatique, etc.).
- 2.2 Assister l'élève lors de la réalisation de certaines tâches (déplacements, manipulation d'appareils ou d'outils).
- 2.3 Aider l'élève à identifier les obstacles à sa réussite et lui faire vivre des expériences de succès.
- 2.4 Faire connaître à l'élève le rôle de chaque intervenant des services éducatifs complémentaires.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Organisation ou participation à des ateliers sur les modalités d'adaptation de matériel aux besoins de certains groupes d'élèves ou sur le choix de matériel adapté.
- Mise en place d'un programme d'aide aux devoirs.
- Mise en place d'un cadre d'organisation scolaire commun pour des clientèles ciblées.
- Échange d'informations sur les modalités d'adaptation mises en place dans les milieux.
- Appel à des ressources régionales ou à des partenaires externes.
- ...

Volet B : aide individuelle

COMPOSANTE

3. DÉVELOPPER CHEZ L'ÉLÈVE DES COMPÉTENCES À RÉSOUDRE SES DIFFICULTÉS

ACTIONS

- 3.1 Habilitier l'élève à utiliser des méthodes de travail efficaces.
- 3.2 Habilitier l'élève à gérer ses émotions et à contrôler son comportement.
- 3.3 Mettre en place des formules d'encadrement permettant une relation d'aide : titulariat, tutorat, enseignement en équipe, etc.
- 3.4 Mettre en place des rencontres d'élèves individuelles ou de groupes portant sur des situations problématiques (consommation de drogues, élèves à risque d'échec ou de décrochage, situation de deuil, intimidation, etc.).

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Organisation ou participation à des ateliers offerts au personnel de l'école, à des élèves et aux parents sur les stratégies de lecture, les processus de résolution de problème, etc.
- Mise en place d'un programme permettant le développement des habiletés sociales (agents de la paix, Vers le Pacifique, conseil de coopération).
- Mise sur pied de mesures favorisant l'entraide entre élèves relativement à des problématiques particulières : difficultés scolaires, isolement social, etc.
- ...

Volet B : aide individuelle

COMPOSANTE

4. COLLABORER À L'ÉTABLISSEMENT ET À L'APPLICATION DU PLAN D'INTERVENTION

ACTIONS

- 4.1 Évaluer ou soutenir l'évaluation fonctionnelle d'un élève par des techniques d'observation systématique.
- 4.2 Procéder ou collaborer à l'évaluation des élèves ayant des difficultés en utilisant des techniques et des instruments propres à sa discipline professionnelle.
- 4.3 Participer à des études de cas en équipe multidisciplinaire.
- 4.4 Participer à l'élaboration, à l'application, à l'évaluation et à la révision du plan d'intervention d'un élève.
- 4.5 Associer le parent et l'enfant si possible à la démarche du plan d'intervention.
- 4.6 Mettre en place des mesures et du soutien visant à assurer la participation active de l'élève dans la démarche de son plan d'intervention.
- 4.7 Consigner l'information pertinente au dossier d'aide de l'élève.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Organisation ou participation à des ateliers portant sur les moyens d'identifier de manière systématique les difficultés des élèves dans les diverses matières scolaires ou dans leur comportement.
- Promotion du plan d'intervention comme outil pour gérer les interventions auprès des élèves handicapés ou des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Utilisation du site Internet de la commission scolaire pour faire connaître le plan d'intervention.
- Utilisation de la démarche d'aide à l'élève.
- Élaboration d'outils permettant la préparation du plan d'intervention (dépliant explicatif pour le parent, fiche de questionnement pour l'élève, etc.).
- ...

Volet B : aide individuelle

COMPOSANTE

5. FACILITER L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE ET DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

ACTIONS

- 5.1 Promouvoir les conditions favorables à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à l'école.
- 5.2 Informer les intervenants sur les caractéristiques et les besoins de l'élève au moment de son intégration en classe régulière et au début des années subséquentes.
- 5.3 Offrir un support aux élèves qui vivent une difficulté dans leur intégration à une nouvelle école ou dans une nouvelle classe.
- 5.4 Offrir un support à l'élève en phase de réintégration en classe régulière.
- 5.5 Participer à la sélection de mesures d'appui à l'intégration d'un élève.
- 5.6 S'assurer de la mise en place et de la continuité des mesures pour maintenir l'élève dans un parcours régulier de cheminement scolaire.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Organisation de la semaine de la personne handicapée.
- Organisation ou participation à des ateliers sur l'intégration en classe régulière des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (motifs en faveur, conditions pour une intégration réussie, support à offrir à l'enseignante ou à l'enseignant, modalités d'évaluation de l'intégration, etc.).
- Mise en place d'activités favorisant le vivre-ensemble.
- Rencontres avec les élèves du régulier pour démystifier la problématique en vue de l'intégration d'un jeune.
- Utilisation des services régionaux de soutien pour les groupes d'élèves en difficulté ou handicapés.
- ...

Volet B : aide individuelle

COMPOSANTE

6. CONSEILLER L'ÉLÈVE ET LE PERSONNEL

ACTIONS

- 6.1 Assurer des services de consultation individuelle (psychologie, orientation scolaire, animation spirituelle, etc.).
- 6.2 Offrir un suivi à court ou à moyen terme à un élève dans le cadre d'une consultation libre ou d'une référence.
- 6.3 Intervenir auprès des élèves en situation de crise.
- 6.4 Agir à titre de personne-ressource auprès de la direction et des autres membres du personnel de l'école dans la recherche de solutions aux difficultés des élèves.
- 6.5 Soutenir le personnel enseignant dans la recherche de solutions reliées aux difficultés rencontrées dans son enseignement.
- 6.6 Collaborer à différents projets d'intervention auprès de groupes d'élèves.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Offre de tutorat à certains élèves.
- Accompagnement de groupes d'élèves (entraîneur sportif, soutien des membres du conseil étudiant, etc.).
- Organisation ou participation à des ateliers visant à soutenir le personnel dans ses interventions auprès des élèves handicapés ou auprès des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (techniques de résolution de problèmes, techniques de modification du comportement, problèmes psychologiques de santé mentale, stimulation du langage et de la communication, valeurs et aspirations professionnelles, approche orientante, etc.).
- Offre aux élèves d'ateliers sur différents thèmes.
- Utilisation de grilles d'observation pour analyser les difficultés des élèves.
- Révision du code de vie de l'école.
- Établissement des modalités d'accès aux différents services.
- ...

Volet B : aide individuelle

COMPOSANTE

7. FACILITER L'ACCÈS À DES SERVICES EXTERNES

ACTIONS

- 7.1 Informer sur les services externes disponibles.
- 7.2 Orienter les élèves et les parents vers les ressources et les services externes appropriés (CLSC, centres de réadaptation, centres jeunesse, centres hospitaliers, etc.).
- 7.3 Collaborer avec les partenaires du milieu à la réalisation de projets visant à assurer une continuité des services auprès des élèves en dehors du milieu scolaire.
- 7.4 Collaborer à la réalisation d'activités du domaine de la santé et des services sociaux convenues dans le cadre des ententes MELS-MSSS.
- 7.5 Participer à la tenue d'un comité de concertation (CLSC, DPJ, etc.).

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Élaboration d'un bottin des ressources disponibles pour répondre aux besoins des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Invitation des intervenants externes à venir à l'école.
- Établissement d'un réseau de communications avec les différents partenaires des services externes.
- ...

Volet B : aide individuelle

COMPOSANTE

8. FOURNIR DES OUTILS

ACTIONS

- 8.1 Offrir des ressources humaines et matérielles aux élèves à risque, aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- 8.2 Donner des avis en matière d'équipements spécialisés ou adaptés.
- 8.3 Concevoir et sélectionner du matériel et des activités adaptés.
- 8.4 Participer à l'évaluation des besoins et de la convenance des équipements choisis.
- 8.5 Assister l'élève et le personnel lors de l'utilisation des équipements et des outils spécialisés.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Organisation ou participation à des rencontres sur le choix du matériel ou des équipements spécialisés et sur la façon de les utiliser.
- Utilisation de logiciels adaptés.
- Utilisation d'appareils par modulation de fréquence (MF).
- Adaptation de la grosseur des caractères des textes ou recours au braille pour les élèves ayant un handicap visuel.
- ...



■ ■ Programme ■ ■ de promotion et de prévention

VISÉE DU PROGRAMME DE PROMOTION ET DE PRÉVENTION

Ce programme des services éducatifs complémentaires met l'accent sur l'acquisition de saines habitudes de vie et le développement de compétences à faire des choix éclairés en matière de santé et de bien-être. Il permet donc l'actualisation de l'approche École en santé qui «propose d'intervenir de façon globale et concertée en promotion et en prévention à partir de l'école.»

Le souci majeur qui doit guider la mise en place de ce programme à l'école est de s'assurer que l'élève, à travers les activités proposées, soit constamment incité à devenir le principal gardien de sa santé physique et mentale.

Le programme de PROMOTION ET DE PRÉVENTION se préoccupe de santé physique, notamment par le développement de bonnes habitudes alimentaires et la pratique régulière de l'exercice physique, tout en assurant un environnement sécuritaire.

Le bien-être psychologique y occupe également une grande place. Il importe de sensibiliser l'élève à différentes problématiques liées à des situations à risque (drogues, violence, anorexie, deuil, peine d'amour, etc.) et de l'informer des services auxquels il peut avoir accès, tant à l'école que dans sa communauté.

En lien avec la Politique de l'adaptation scolaire, le programme accorde une attention particulière à la prévention en reconnaissant l'importance de l'estime de soi dans le développement d'un bien-être personnel.

LIENS AVEC LES AUTRES PROGRAMMES DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

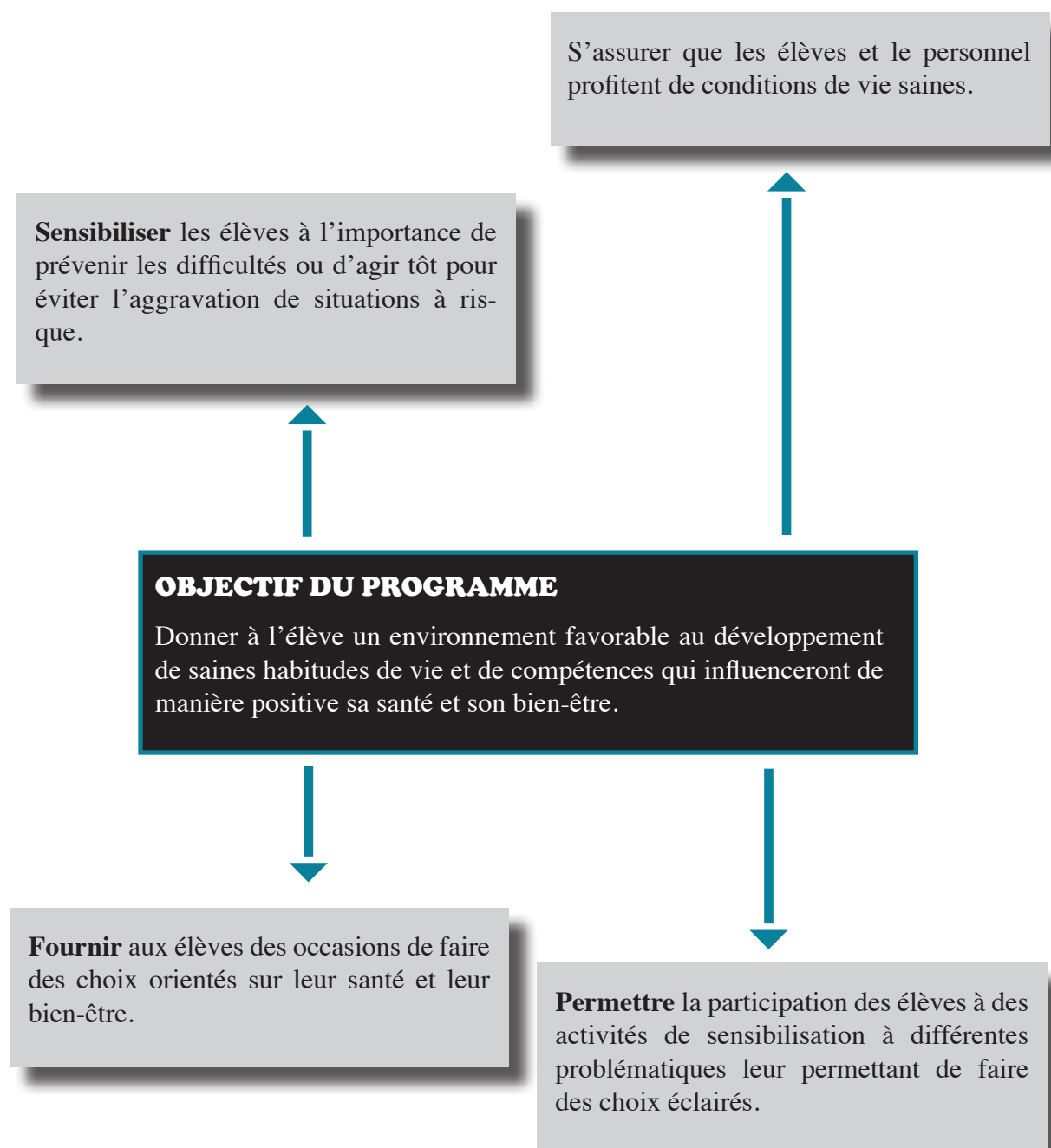
Santé physique et bien-être psychologique, voilà des éléments essentiels à la réussite scolaire. Des interventions structurées dans ces domaines constituent des supports indispensables à l'apprentissage (programme de SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE). Elles vont aussi permettre à l'élève d'affronter les difficultés rencontrées dans son parcours scolaire et ainsi poursuivre son cheminement (programme d'AIDE À L'ÉLÈVE). Enfin, ce programme va contribuer au développement de l'autonomie et du sens des responsabilités et influencer l'organisation de la vie à l'école (programme de VIE SCOLAIRE).

RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME

Amener l'élève, par des activités de promotion et de prévention, à se préoccuper de sa santé physique et mentale et de son bien-être personnel.

OBJECTIF DU PROGRAMME ET COMPOSANTES

Le schéma ci-dessous présente l'objectif poursuivi par le programme de promotion et de prévention et en illustre les diverses composantes.



Intégration des services

Les services éducatifs complémentaires comprennent les 12 services suivants :

- | | |
|--|--|
| (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative | (6) Psychologie |
| (2) Éducation aux droits et aux responsabilités | (7) Psychoéducation |
| (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social | (8) Éducation spécialisée |
| (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire | (9) Orthopédagogie |
| (5) Information et orientation scolaires et professionnelles | (10) Orthophonie |
| | (11) Santé et services sociaux |
| | (12) Animation spirituelle et engagement communautaire |

On trouve l'énumération de ces services à l'article 5 du Régime pédagogique. Ils visent à répondre aux besoins de croissance et aux besoins de carences de tous les élèves de l'école. Par le choix des actions retenues, l'équipe-école doit s'assurer de prendre en

charge la totalité de ces services. Cependant, cette prise en charge doit être évaluée à partir de l'ensemble des programmes des services éducatifs complémentaires et non en s'appuyant sur un seul programme.

Liens avec le programme de formation

Les diverses activités proposées à l'élève, tant en salle de classe que celles qu'il vit en parascolaire, l'amènent à réfléchir sur ses habitudes de vie. Ces activités sont adaptées à tous les élèves, y compris aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Elles sollicitent particulièrement les domaines généraux de formation et les compétences transversales énumérés ci-dessous.

Domaines généraux de formation

- Santé et bien-être
- Orientation et entrepreneuriat
- Médias
- Vivre-ensemble et citoyenneté

Compétences transversales

- Exploiter l'information
- Résoudre des problèmes
- Exercer son jugement critique
- Structurer son identité / Actualiser son potentiel
- Communiquer de façon appropriée



COMPOSANTE

1. S'ASSURER QUE LES ÉLÈVES ET LE PERSONNEL PROFITENT DE CONDITIONS DE VIE SAINES

ACTIONS

- 1.1 Conscientiser l'élève à l'importance d'une vie saine et équilibrée.
- 1.2 Favoriser la réalisation d'activités physiques en dehors des heures de classe.
- 1.3 Rendre accessibles les installations favorisant la pratique d'activités physiques.
- 1.4 Organiser l'environnement de façon à assurer des conditions favorables au bien-être physique et psychologique.
- 1.5 Rendre accessibles des activités culturelles ayant un effet bénéfique sur le bien-être psychologique des élèves.
- 1.6 Prévenir les manifestations de violence sous toutes ses formes.
- 1.7 Solliciter l'expertise des partenaires externes (santé, services sociaux, municipalité, organismes communautaires, etc.).

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Diffusion d'informations sur les bienfaits d'une alimentation saine aux élèves, à l'équipe-école et aux parents (menus santé, allergies alimentaires).
- Offre d'activités parascolaires diversifiées le midi et à la fin de la journée afin de rejoindre les intérêts du plus grand nombre d'élèves : activités culturelles, activités d'animation à la bibliothèque, activités sportives, etc.
- Aménagement, avec le soutien des élèves, d'un environnement scolaire salubre et sécuritaire (aménagement intérieur et extérieur afin de favoriser un climat de détente).
- Élaboration du code de vie de l'école avec la participation active des élèves (règles de sécurité, violence, taxage, port de la casquette, circulation dans les corridors, etc.).
- Organisation d'activités de gestion du stress et des émotions.
- Organisation d'activités d'accueil favorisant l'intégration des nouveaux élèves.
- Intégration au projet éducatif et au plan de réussite d'une approche globale en matière de promotion et de prévention.
- Organisation des premiers secours.
- ...

COMPOSANTE

2. SENSIBILISER LES ÉLÈVES À L'IMPORTANCE DE PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS OU D'AGIR TÔT POUR ÉVITER L'AGGRAVATION DE SITUATIONS À RISQUE

ACTIONS

- 2.1 Informer et sensibiliser l'élève, ses parents et les adultes concernés aux situations à risque d'ordre physique, personnel et social.
- 2.2 Développer chez l'élève des habiletés à identifier ses problèmes et à demander de l'aide au besoin.
- 2.3 Former l'élève à identifier les conduites sécuritaires à adopter.
- 2.4 S'assurer d'un dépistage précoce (être à l'écoute, à l'affût de signes, de manifestations, etc.) de l'élève à risque dans différents contextes du quotidien, au regard de certaines problématiques.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Organisation d'activités dans lesquelles l'élève est invité à trouver des solutions appropriées aux problèmes qu'il vit au quotidien.
- Présentation de témoignages inspirants d'expériences de vie.
- Sensibilisation aux situations à risque (violence physique et verbale, taxage, malbouffe, drogues, isolement, etc.).
- Diffusion d'informations sur les ressources de l'école et les organismes communautaires qui peuvent aider l'élève dans sa recherche de solutions à des problématiques de santé physique et mentale.
- Soutien aux élèves lors d'événements tragiques (gestion de crise, suicide, etc.).
- Formation des élèves au regard de conduites sécuritaires : feu, produits toxiques, sécurité routière (bicyclette), baignade, etc.
- Mise sur pied d'un programme de résolution de conflits.
- ...

COMPOSANTE

3. FOURNIR AUX ÉLÈVES DES OCCASIONS DE FAIRE DES CHOIX ORIENTÉS SUR LEUR SANTÉ ET LEUR BIEN-ÊTRE

ACTIONS

- 3.1 Développer chez l'élève les compétences nécessaires pour faire des choix éclairés à partir de situations de vie significatives (sexualité, consommation, alimentation, toxicomanie, équilibre entre activités physiques et activités sédentaires, importance du sommeil, hygiène corporelle, etc.).
- 3.2 Permettre à l'élève de reconnaître ses forces et ses faiblesses dans ses choix relatifs à sa santé et à son bien-être.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Animation d'ateliers qui développent la compétence à résoudre des problèmes au regard des choix de santé et de bien-être (allergies, diabète, épilepsie, handicap physique, etc.).
- Implantation d'un portfolio santé (habitudes alimentaires, activités physiques, heures de sommeil, etc.).
- Sensibilisation des élèves à l'importance d'une gestion équilibrée de leur temps : école, travail, loisirs, etc.
- Organisation de rencontres avec des représentants d'organismes concernés par la santé physique et mentale et le bien-être.
- Animation d'ateliers favorisant le développement de la compétence à résister aux pressions négatives.
- Vérification du sac à dos (poids).
- ...

COMPOSANTE

4. PERMETTRE LA PARTICIPATION DES ÉLÈVES À DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION À DIFFÉRENTES PROBLÉMATIQUES LEUR PERMETTANT DE FAIRE DES CHOIX ÉCLAIRÉS

ACTIONS

- 4.1 Offrir à l'élève un éventail d'activités couvrant l'ensemble des aspects de la santé physique et mentale (bien-être psychologique).
- 4.2 Faire connaître à l'élève et aux parents les activités de sensibilisation présentes dans la communauté.

ACTUALISATIONS POSSIBLES

- Animation d'activités qui informent l'élève des impacts de la sédentarité (télévision, ordinateur, etc.) sur sa santé physique et son bien-être général.
- Organisation de semaines thématiques axées sur la prévention (prévention du suicide, prévention des toxicomanies, jeu compulsif, dépendances, etc.).
- Animation d'ateliers portant sur diverses problématiques : jeu compulsif, consommation abusive d'alcool ou de drogue, violence, MTS, etc.).
- Proposition de projets portant sur la protection de l'environnement : visite d'une usine d'épuration d'eau, écoles vertes Brundtland, etc.
- Organisation de rencontres avec des personnes connues pour leur implication au regard d'une problématique (importance de l'activité physique, excès de poids et obésité, etc.).
- ...



LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Commission scolaire de l'Amiante,
Programmes des services éducatifs complémentaires,
document non daté.

Commission scolaire de La Jonquière,
**Les programmes des services éducatifs
complémentaires**, automne 2003.

Commission scolaire de Laval,
**Services éducatifs complémentaires et protecteurs de
l'élève. Démarche d'écriture du programme**, mai 2004
(présentation PowerPoint).

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-îles,
**Programmes des services éducatifs complémentaires
de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-
îles – Des programmes mobilisateurs, des services
intégrés**, octobre 2005.

Commission scolaire des Chênes,
Projet «Respire», mai 2004.

Commission scolaire des Chênes,
**Planification stratégique 2003-2007 – De mains de
maîtres**, sans date.

Commission scolaire des Draveurs,
Contenu des quatre programmes, Extrait d'un document
plus complet, sans date.

Commission scolaire des Grandes-Seigneuries,
**Des services éducatifs essentiels à la réussite et
complémentaires à l'enseignement – Les programmes
des services éducatifs complémentaires**, mars 2006 (Le
comité a également eu accès à la version de consulta-
tion.).

Commission scolaire des Patriotes,
**Services éducatifs complémentaires.
Écriture des programmes**, sans date.

Commission scolaire des Patriotes, **Programmes des
services éducatifs complémentaires – Une formule
gagnante 1-4-12**, sans date.

Commission scolaire des Premières-Seigneuries,
**Programmes de services éducatifs complémentaires –
Un modèle d'élaboration**, mai 2002.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs,
**Quatre programmes pour rêver nos services
complémentaires**, document de travail, décembre 2004.

Gouvernement du Québec,
Commission des États généraux sur l'éducation,
**Rénover notre système d'éducation : dix chantiers
prioritaires, Rapport final de la commission des États
généraux sur l'éducation**, 1996.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation,
**L'école, tout un programme, Énoncé de politique
éducative**, 1997.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation,
**Une école adaptée à tous ses élèves, Politique de
l'adaptation scolaire**, 1999.

Gouvernement du Québec,
Loi sur l'instruction publique,
Éditeur officiel du Québec, version électronique.

Gouvernement du Québec,
**Règlement sur le Régime pédagogique de l'éducation
préscolaire, de l'enseignement primaire et de
l'enseignement secondaire**, version électronique.

Ministère de l'Éducation,
Direction de l'adaptation scolaire
et des services complémentaires,
**Les services éducatifs complémentaires :
essentiels à la réussite**, 2002.

Ministère de l'Éducation,
**Programme de formation de l'école québécoise,
secondaire, 2^e cycle**, version approuvée.

Région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,
**Développement des programmes de services
éducatifs complémentaires – Guide d'élaboration et
d'implantation**, document de travail, février 2005.

